

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [huguetlj-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b0017f295214513d52602c63>

Date d'obtention : 2025-03-18 01:38:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Elle permet de limiter les inconvénients pour les victimes.
- Elle permet d'accélérer le processus d'intervention et son efficacité.
- Elle permet de donner confiance dans leur intervention aux différents intervenants dans l'école.
- Elle permet d'uniformiser les interventions.
- Elle permet de ne pas nuire au processus judiciaire s'il y a lieu.
- Savoir comment intervenir avec l'instigateur.
- Connaitre la différence entre un acte malveillant et un acte impulsif.
- Savoir comment valider l'information sans jamais regarder les images.
- Savoir comment déterminer si j'ai affaire à un acte malveillant ou bien à un acte impulsif.
- Ne jamais regarder le contenu d'un téléphone saisi afin de ne pas commettre un acte criminel en regardant de la pornographie juvénile.
- Poser les bonnes questions afin de déterminer les 4 éléments importants de la situation (l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue).
- Savoir comment interagir avec les élèves à rencontrer.
- Savoir à quel moment contacter le service de police en suivant à la lettre les indications de la trousse Sexto.
- Savoir comment intervenir avec les parents des différents élèves impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Elle va me permettre de connaître et d'appliquer une démarche structurée qui m'empêchera de commettre des erreurs.
- De cette façon, je ne vais pas nuire malgré moi à la victime ou aux témoins. L'instigateur de son côté sera traité dans le respect de ses droits.
- Je vais éviter de commettre un crime en regardant des images de pornographie juvénile.
- Je vais me sentir infiniment plus confiant d'intervenir de la bonne façon si j'ai à gérer un incident impliquant du sextage puisque j'aurai un guide qui va m'accompagner pas à pas.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir le plus rapidement possible, car il y a urgence. On doit éviter le plus possible la propagation des images problématiques.

Agir de la bonne façon avec les élèves impliqués en les rassurant s'il n'y a pas d'intention malveillante.

Agir de la bonne façon avec l'élève instigateur afin de ne pas nuire au travail des policiers et le cas échéant avec la justice si l'intention était malveillante.

Ne jamais regarder ou chercher à regarder les images dans le téléphone.

Remplir la grille d'évaluation de l'événement avec chacun des élèves impliqués.

M'assurer de rencontrer les élèves individuellement afin que leurs témoignages ne soient pas contaminés.

Insister auprès des élèves de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes afin d'aider à rétablir la vie privée de la victime.